



EN BREF :

- Poivron : premiers traitements contre la pyrale du maïs dans les champs les plus hâtifs.
- Poivron, aubergine : surveillez la punaise terne dans les champs près des prairies nouvellement fauchées, des fraisières et des framboisières.
- Maladies bactériennes : poivron et tomate : les averses, orages et la grêle sont favorables à l'apparition et au développement des maladies.
- Concombre : de nouveaux cas d'alternaria.
- Citrouille : apparition de la tache angulaire.
- Poivron et tomate : rappel pour la fertilisation au calcium contre la pourriture apicale.
- Citrouille et courge d'hiver : prévoyez les ruches.

LA PYRALE DU MAÏS DANS LE POIVRON

La pyrale est en retard par rapport à une année dite normale. La ponte débute et il faut penser à protéger les récoltes les plus hâtives. Les champs à protéger en premier lieu sont ceux qui portent des poivrons cette semaine, soit aux alentours du 8 juillet. Dans les champs plus tardifs, les traitements peuvent être retardés jusqu'à l'apparition des premiers fruits.

Les traitements inutiles contre la pyrale du maïs ont comme résultat de faire augmenter les populations de pucerons, car la plupart des insecticides détruisent les insectes utiles (coccinelles et parasites) qui mangent ou parasitent les pucerons.

Plusieurs producteurs et observateurs ont remarqué que la cohabitation du maïs sucré et du poivron permet de diminuer les traitements contre la pyrale du maïs dans le poivron. La pyrale du maïs serait beaucoup plus attirée par le maïs sucré qui agit comme une plante piège par rapport au poivron. Malheureusement, ceci n'est pas le cas avec le maïs grain ou fourrager.

Traitements pour les régions de la Mauricie, de l'Outaouais, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides, de la Montérégie et du Centre-du-Québec.

Dans un champ qui **porte des fruits en date du 7 juillet**, vous pouvez décider de faire 3, 2 ou 1 seul traitement selon l'historique des dommages sur votre ferme :

- 3 traitements : 13, 20 et 27 juillet.
- 2 traitements : 18 et 25 juillet.
- 1 traitement : 23 juillet.

Dans les champs qui **auront des fruits autour du 12 juillet**, vous n'avez pas à faire 3 traitements et vous choisirez entre 2 ou 1 seul traitement selon l'historique des dommages sur votre ferme :

- 2 traitements : 18 et 25 juillet.
- 1 traitement : 23 juillet.

Dans les champs qui **auront des fruits autour du 17 juillet**, un seul traitement sera nécessaire et ce sera vers le 23 juillet.

D'autres dates de traitements vous seront communiquées durant le mois d'août pour la race bivoltine de la pyrale du maïs.

À noter que la pyrale est attirée à pondre seulement sur des plants qui portent des fruits et qu'il faut prévoir environ une semaine (4 à 9 jours) entre la ponte et le premier traitement ou l'éclosion des œufs.

Les dates de traitements pour la **région de Québec et de Chaudière-Appalaches** vous seront transmises dans un prochain avertissement.

Choix des insecticides

Pour contrôler la pyrale du maïs, vous avez le choix entre plusieurs produits, leur efficacité peut être affectée par la température. Lorsque la température est supérieure à 25 °C, les produits suivants sont recommandés : SUCCESS 480 SC, ORTHENE 75 SP, BIOPROTEC 3 P, SEVIN XLR PLUS, TRICHOGRAMMES

Lorsque la température est inférieure à 25 °C, les produits suivants sont recommandés : SUCCE 480 SC, ORTHENE 75 SP, SEVIN XLR PLUS, DECIS 5 EC, POUNCE, TRICHOGRAMMES.

Si vous visez la pyrale et le puceron, le BIOPROTEC 3 P, le SUCCESS et les TRICHOGRAMMES vous débarrasseront des pyrales tout en préservant les insectes bénéfiques comme la coccinelle qui mangent des pucerons.

Si vous visez la pyrale et la punaise terne, DECIS ou POUNCE contrôle les deux insectes.

Si vous visez la pyrale, la punaise terne et les pucerons, l'ORTHENE contrôle ces trois insectes. Mais attention : ce produit est plus toxique pour l'utilisateur!

AUBERGINE ET POIVRON : SURVEILLEZ LA PUNAISE TERNE

On signale la présence de punaises ternes dans des champs de poivron et d'aubergine en Montérégie et dans des champs de poivron à Laval.

Vous devez surveiller la punaise terne après les coupes de foin. Elle est délogée des prairies et est attirée par les champs de poivron et d'aubergine. Elle quitte aussi les fraisières et framboisières quand les fruits mûrissent. **Cet insecte** (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/html/WebInsecte/Fraise/FraisePunaise.htm>) est difficile à observer, car il s'envole rapidement lorsqu'il est dérangé. L'adulte mesure environ 5 mm (1/4 de po). Il est de couleur brunâtre avec un triangle caractéristique sur le dos. Les larves de punaises ressemblent à des pucerons verts qui bougent rapidement.

Seuils d'intervention suggérés

Poivron et aubergine : lorsque vous observez des boutons floraux tombés au sol ou qui tombent facilement lorsque vous les touchez **et** la présence de l'insecte à plusieurs endroits dans le champ. Dans le poivron,



plusieurs insecticides utilisés contre la pyrale contrôlent aussi la punaise terne. Consultez la section précédente sur la pyrale. Dans l'aubergine, le LAGON et le CYGON sont des insecticides efficaces contre la punaise terne.

MALADIES BACTÉRIENNES : TOMATE ET POIVRON

Tomate

Dans la tomate, la moucheture bactérienne et le chancre bactérien sont stables dans plusieurs champs mais ont augmenté dans les secteurs de la Montérégie qui ont été affectés par la grêle et dans les autres régions où les averses ont été abondantes.

Il est recommandé de renouveler l'application de cuivre et de mancozèbe juste avant la pluie. Espacez les traitements à intervalle de 7 à 10 jours durant les périodes de rosées abondantes ou d'averses et de 15 jours si le temps est sec. Il est préférable de faire un traitement le plus tôt possible après la grêle, dans les champs qui en ont été affectés.

Poivron

On ne rapporte pas encore de tache bactérienne dans le poivron. Cependant, les conditions climatiques comportant des averses et l'arrivée des nuits plus chaudes montrant des températures supérieures à 15 °C sont favorables au développement de cette maladie. Faites une application préventive de cuivre avant la prochaine pluie si le dernier traitement remonte à plus de 15 jours ou si les plants ont été affectés par la grêle.

CONCOMBRE : ALTERNARIA

Un fongicide devrait être réappliqué dans les champs de concombre de la Montérégie et de la région de Québec où on signale de l'alternaria. Espacez les traitements à intervalle de 7 à 10 jours durant les périodes de rosées abondantes ou d'averses et de 15 jours si le temps est sec. Il est préférable de faire un traitement le plus tôt possible après la grêle, dans les champs qui en ont été affectés.

CITROUILLE : TACHE ANGULAIRE

On signale l'apparition de la tache angulaire dans des champs de citrouille de Lanaudière et des Laurentides. Les symptômes sont les suivants : petites taches brunes sur les nervures ou à la marge des feuilles qui s'agrandissent et qui deviennent trouées. Une image vaut mille mots et les images suivantes vont vous aider à poser votre propre diagnostic.



La tache angulaire est causée par une bactérie et les traitements à base de cuivre ne sont pas efficaces pour enrayer la maladie et leurs coûts ne sont pas justifiés.



POIVRON ET TOMATE : TRAITEMENTS AU CALCIUM

Un rappel pour faire les applications de calcium dans le goutte-à-goutte. Le temps est favorable à la croissance des jeunes fruits qui sont gourmands en calcium. Consultez l'avertissement No 08 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a08cso04.pdf>) du 30 juin 2004 pour connaître les quantités à appliquer.

DES RUCHES POUR LA COURGE D'HIVER ET LA CITROUILLE

Prévoyez la commande de vos ruches, car elles doivent être installées à proximité des champs environ 4 à 8 jours après l'apparition des premières fleurs. Calculez de 2 à 3 ruches pour chaque hectare. Consultez le bulletin d'information No 01 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/b01cso04.pdf>) du 14 mai 2004 pour connaître la liste des apiculteurs pollinisateurs.

Texte rédigé par :

Christine Villeneuve, agronome, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest

Collaboration :

Pierrot Ferland, Direction régionale de la Mauricie, RAP Maïs sucré

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

CHRISTINE VILLENEUVE, agronome
Avertisseuse – cucurbitacées-solanacées
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : (450) 454-2210, poste 231 - Télécopieur : (450) 454-7959
Courriel : Christine.Villeneuve@agr.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Sara Dufour, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 09 – cucurbitacées-solanacées – 7 juillet 2004

